



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice : 29*  
*Présent(s) : 22*  
*Absent(s) représenté(s) : 6*  
*Absent(s) non représenté(s) : 1*  
*Ne prennent pas part au vote : /*  
*Votants : 28*  
*Date de convocation : 06 février 2024*  
*Date d'affichage de la convocation : 06 février 2024*

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 13 février 2024

#### Délibération n° DEL.2024-02-03

#### **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2023**

Le 13 février 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présent(s)** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MANIVERT Sonia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absent(s) ayant donné un pouvoir** : BROUSSE Franck à MONDON Josiane. GAUTRON Marina à DESROCHES Gilles. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Adrien. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LE PAVOUX Éric à CATON Samuel. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

**Absent non représenté** : MEGHERBI Djamel.

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : MONDON Josiane.

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-1,

Vu la délibération n° DEL.2023-12-113 en date du 12 décembre 2023 relative à l'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2023,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 30 janvier 2024,

Considérant qu'il convient dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024, d'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024,

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n° DEL.2023-12-113, il convient de rectifier celle-ci,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE** la délibération n° DEL.2023-12-113 en date du 12 décembre 2023,
- **AUTORISE** Madame la Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2024 dans la limite de 25% des crédits ouverts sur l'ensemble des crédits d'investissement 2023 hors crédits reportés et hors opérations budgétaires, soit à hauteur des crédits suivants :

<b>Chapitres</b>	<b>Crédits ouverts en 2023 (BP + DM1 + DM2)</b>	<b>Crédits à ouvrir 2024 -25%</b>
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>39 000 €</b>	<b>9 750 €</b>
2031 – Frais d'études	39 000 €	9 750 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	<b>51 165 €</b>	<b>12 791 €</b>
2041581 – Biens mobiliers, matériel et études	25 000 €	6 250 €
2046 – Attributions de compensation d'investissement	26 165 €	6 541 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>376 779 €</b>	<b>94 195 €</b>
2111 – Terrains nus	65 000 €	16 250 €
2121 – Plantations d'arbres et arbustes	4 000 €	1 000 €
2128 – Autres agencements et aménagements	6 000 €	1 500 €
2152 – Installations de voirie	16 750 €	4 188 €
215731 – Matériel roulant	16 000 €	4 000 €
215738 – Autre matériel et outillage de voirie	4 600 €	1 150 €
21578 – Autre matériel technique	19 957 €	4 989 €
2158 – Autres installations, matériel et outillage technique	27 355 €	6 839 €
2181 – Install. Générales, agencements et aménagements divers	71 680 €	17 920 €

21831 – Matériel informatique scolaire	2 600 €	650 €
21838 Autre matériel informatique	41 476 €	10 369 €
21841 – Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 340 €	585 €
21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	47 568 €	11 892 €
2185 – Matériel de téléphonie	1 964 €	491 €
2188 – Autres	49 489 €	12 372 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	<b>1 959 463 €</b>	<b>489 866 €</b>
2312 – Agencements et aménagements de terrains	125 000 €	31 250 €
2313 – Constructions	1 676 138 €	419 035 €
2315 – Installations, matériel et outillage technique	138 325 €	34 581 €
2318 – Autres immobilisations corporelles	20 000 €	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 426 407 €</b>	<b>606 602 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,

Josiane MONDON



La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN



*Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 15 février 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>*